

MINISTERE DES FINANCES
CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE
COMMUNIQUE
RETRAIT DES CARTES PROFESSIONNELLES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

22 AVR. 2025



Les professionnels personnes physiques et personnes morales inscrits aux tableaux de la profession comptable « l'Ordre National des Experts-Comptables, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes et l'Organisation Nationale des Comptables Agréés », au titre de l'exercice 2024, sont invités à se rapprocher du Secrétariat Général du Conseil National de la Comptabilité, sis Immeuble Maurétania (ex siège du Ministère des Finances), 11^{ème} étage, munis de l'original de leurs pièces d'identité accompagnée des cotisations annuelles par catégorie d'inscription, à l'effet de retirer leur carte professionnelle.

Nous invitons, également, les professionnels inscrits au titre des exercices antérieurs (2014 à 2023), n'ayant pas procédé au retrait de leurs agréments et de leurs cartes professionnels, de se présenter au niveau du Secrétariat Général du CNC, munis de l'original de leurs agréments ainsi que de leurs anciennes cartes professionnelles, délivrés par l'Ex Ordre National des Experts Comptables, des Commissaires aux Comptes et des Comptables Agréés et par le Conseil Supérieur de la Technique Comptable, ainsi que de la mise à jour des cotisations, à l'effet de retirer les documents suscités.

Les journées de réception sont le Dimanche et Mardi de 09h00-15h30.